

RELEVÉ DE DECISION DU BUREAU DE LA CLE DU 10 SEPTEMBRE 2013

*Doc. établi par le
Secrétariat de la CLE*

Date : 10 septembre 2013

En préambule du Bureau, le Président de la CLE :

- A informé le bureau des prochaines dates :
 - Bureau de la CLE, le mardi 8 octobre à 17h ;
 - CLE, le mardi 12 novembre ou le lundi 18 novembre à 17h au Conseil Général (date en cours de confirmation);
 - Signature du contrat de rivière Romanche à Oz en Oisans, le mercredi 25 septembre à 16h.
- A présenté le déroulement de la Journée du 17 juillet 2013 sur le bilan de la Convention EDF / CLE avec Michel VOGIEN, directeur de l'Unité de Production Alpes, et a informé des discussions en cours pour son renouvellement.
- A précisé que la CLE avait saisi le Ministère de l'Ecologie par courrier en date du 15 juillet 2013 au sujet du projet de station d'épuration de Livet-Gavet (à ce jour sans réponse)
- A informé le bureau sur l'organisation par EDF de deux réunions publiques sur le renouvellement des concessions sur le Drac Amont :
 - A St Jean d'Hérans, le vendredi 13 septembre à 18h30
 - A Corps, le vendredi 4 octobre à 18h30
- A informé le bureau sur la parution prochaine d'une Lettre info CLE

CE QU'IL FAUT RETENIR

- 1. Le contenu, la gouvernance, le déroulement et le budget du protocole d'essai de remise en Drac ont été présentés au bureau qui a rendu un avis favorable**

Après une validation de principe sur le contenu, la gouvernance, le déroulement et le budget lors d'une réunion en préfecture le 20 juin dernier, le secrétariat de la CLE a adressé, par courrier en date du 26 juillet 2013, la version définitive du protocole à tous les signataires pour une validation dans leurs assemblées respectives dans les meilleurs délais.

Suite à ce courrier, la présentation dans les assemblées est la suivante :

- Conseil Municipal de la Ville de Grenoble, le 30 septembre ;
- Conseil d'Administration de la REG, le 9 octobre ;
- Comité Syndical du SIGREDA, le 9 octobre ;
- Comité de la RNR, le 2 octobre ;
- Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le 12 novembre.

L'Agence de l'Eau et la Région Rhône Alpes attendent les demandes de subventions au plus tard le 23 octobre.

Ce protocole d'essai se déroulera en 3 phases :

- phase 1 (8 mois) : mise en place des instruments de mesure pour suivre les essais ;
- phase 2 (5 mois) : test des équipements des mesures dans les conditions actuelles d'exploitation du puits des Mollots (« essais à blanc ») ;
- phase 3 (10 mois) : suivi de la qualité des eaux et du fonctionnement du puits des Mollots (PR4) pendant les essais grandeur nature avec un lâcher à 5,5 m³/s. Durant ces essais, l'eau puisée au puits PR4 ne sera pas distribuée aux usagers (la production d'eau potable sera reportée sur les 2 autres puits de la Régie des Eaux).

Le coût de ces essais est estimé à 967 056 € TTC et il sera pris en charge dans les conditions suivantes :

- Agence de l'Eau : 38%
- Région Rhône Alpes : 29 %
- CLE : 21 % (le financement de la CLE sera assuré dans le cadre de la convention EDF/CLE)
- Ville de Grenoble : 8 %
- REG : 4 %

La décision de remise en eau permanente du Drac à l'issue de ces essais reviendra au Comité de Pilotage qui est composé de tous les signataires du protocole, sachant qu'en cas de désaccord, la décision finale reviendra au Préfet.

2. Avis Eau et Aménagement - Le dossier de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Guériment sur la commune de St Barthelemy de Séchilienne ériment par GEG a été présenté au bureau qui a rendu un avis favorable avec recommandations.

En l'absence du porteur de projet, GEG qui s'est excusé, le dossier a été présenté par le Secrétariat de la CLE et Gilles Strappazon, Maire de la Commune de St Barthelemy de Séchilienne.

La demande concerne le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une centrale hydroélectrique sur le Guériment, un affluent en rive gauche de la Romanche. L'autorisation d'aménagement et d'exploitation de cette centrale avait été signée en 1982 pour une durée de 30 ans.

La présente demande de renouvellement prévoit la prise en compte de l'évolution du débit réservé de 10 l/s à 22 l/s au droit de la prise d'eau mais elle prévoit également d'arrêter le complément d'eau apporté dans le tronçon court circuit par le canal du moulin à hauteur de 35 à 45 l/s qui a

rôle important au niveau de la fonctionnalité écologique du Guériment. L'hydrologie du cours d'eau étant méconnue, un suivi des débits est prévu (suivi hydrobiologique).

Le Bureau de la CLE a émis un avis favorable assorti de recommandations.

La CLE DEMANDE un suivi hydrologique du Guériment au droit de la prise d'eau par une mesure journalière des débits réservés, des débits turbinés et des débits surversés.

En raison du manque de connaissances hydrologiques sur le bassin versant du Guériment, le suivi hydrologique du ruisseau (débits turbinés+ débits surversés + débits réservés) est nécessaire pour la CLE. Les données devront être mises à disposition du secrétariat de la CLE une fois par an. Cette prescription doit être intégrée dans un article du règlement d'eau de la centrale.

La CLE RECOMMANDE une pérennisation de l'alimentation en eau en provenance du Canal du Moulin dans le tronçon-court circuité du cours d'eau du Guériment.

Le dossier de renouvellement prévoit de restituer un débit de 35-45 l/s provenant de la prise d'eau du canal du Moulin de la Taillanderie à la côte 515 NGF sur le Grand Rif et donc de supprimer cet apport dans le tronçon court circuité (TCC) du ruisseau du Guériment.

Dans la mesure où le dossier ne précise pas l'impact de cette suppression dans le TCC, la CLE recommande au pétitionnaire de maintenir l'apport d'eau en provenance du canal du Moulin (35-40 l/s) dans le tronçon court circuité.

Cette arrivée d'eau contribue grandement à améliorer la qualité écologique des eaux du Guériment depuis 1982. En effet, elle permet de garantir une continuité hydraulique en cas d'étiage sévère du Guériment ce qui présente un intérêt important pour les populations piscicoles mais elle permet également d'améliorer significativement la capacité de dilution du cours d'eau en raison des écarts en matière d'assainissement des communes riveraines qui sont en cours de résolution mais qui peuvent prendre encore quelques années.

La CLE ENCOURAGE la commune de st Barthelemy de Séchilienne à poursuivre ses efforts dans les travaux de mise en conformité de son assainissement

La CLE encourage la commune de Saint Barthélémy de Séchilienne à poursuivre ses efforts pour mettre en conformité son assainissement afin de limiter l'impact sur la qualité des eaux du Guériment notamment dans le tronçon court-circuité en période d'étiage.

La proposition d'AVIS FAVORABLE avec recommandations est retenue.

Prennent part au vote : 14 collectivités (M. Genevois, C. Zucchetti, G. Strappazon, C. Galvin, L. Coiffard, J. Richard, F. Cloteau, J-C. Vayr, L. Puissat, M.Pelletier, J. Mourey, S. Beschi, J-F Trossero, L.

Masson), 2 usagers (M. Arnaud, F. Goulven), 2 représentants de l'Etat (C. Schlosser, J. Lionet)

Laure Masson de la Ville de Grenoble ne prend pas part au vote car elle est également élue au CA de GEG.

L'avis est voté avec 16 voix pour, 0 contre, 1 abstention (J. Lionet).

3. Avis Eau et Aménagement - Le dossier d'autorisation pour le rejet des eaux pluviales de la ZAC Flaubert a été présenté au bureau qui a rendu un avis favorable.

Laure Masson, adjointe grenobloise déléguée à la démocratie locale et au secteur 4 (le secteur qui contient la ZAC Flaubert), a présenté le projet d'aménagement de la ZAC engagé par la Ville depuis 2005.

Le projet prévoit de transformer la coulée verte (emplacement actuelle de la friche ferroviaire et de la piste cyclable) en parc urbain linéaire de 3 ha ouvert aux grenoblois, de moderniser et déplacer la déchetterie ainsi que de construire des logements dans une ville géographiquement contrainte (2 000 nouveaux logements d'ici à 2032). Le projet de ZAC a également pour objectif de retisser le lien entre le centre et le sud de la ville, de faire muter le quartier vers plus de mixité urbaine (logements, activités et équipements) et de rationaliser les déplacements. Le quartier sera également desservi par la future ligne de tram E actuellement en cours de construction.

Fabrice Gleize, représentants de SAGES (l'aménageur de la ZAC), ont ensuite présenté les études menées pour gérer les eaux pluviales sur le site de la ZAC ayant pris en compte au préalable les caractéristiques du sol. De nombreux sondages ont été réalisés pour définir la perméabilité et apprécier le risque de pollution du sol et de la nappe. Les eaux pluviales qui ne pourront être infiltrées dans le sol rejoindront le réseau unitaire de la Régie Assainissement de la METRO avec un débit de fuite autorisé de 5 l/s/ha maximum.

En réponse à différentes questions sur le risque d'inondation, la SAGES a expliqué que les ouvrages étaient dimensionnés pour un épisode de fréquence trentennale. Au delà, les parcs et les espaces publics seront utilisés comme stockage.

La FRAPNA, qui ne pouvait être présente au Bureau, avait fait part au Secrétariat de la CLE de son regret que les réseaux unitaires ne soient pas repris dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Patrice Coindet de la Ville de Grenoble a expliqué que les réseaux unitaires ne pouvaient pas être renouvelés du fait que très peu d'aménagements de voiries seraient réalisés. En complément, il a expliqué les problèmes actuellement rencontrés de remontée de nappe dans les caves sur d'autres secteurs de Grenoble. Une étude serait actuellement menée par la METRO pour comprendre ces phénomènes qui seraient apparus suite à la reprise de l'étanchéité de certains réseaux unitaires (le SDA de la METRO prévoit des renouvellements de réseaux pour lutter contre les apports d'eaux claires à la station d'épuration d'Aquapole).

Le bureau de la CLE a émis un avis favorable avec recommandation.

En préambule, la CLE souhaite que la Ville de Grenoble l'informe suffisamment en amont des projets d'aménagements conformément au moyen 4 du SAGE : « pour permettre à la CLE de rendre un premier avis en amont, voire de conseiller le porteur de projet, il lui est demandé d'adresser au Président de la CLE dans un délai de 3 à 6 mois selon son importance (déclaration, autorisation) une note d'intention de 3 pages (au

minimum) décrivant son projet et les motifs de son projet, sa localisation exacte, son calendrier indicatif de réalisation et son impact potentiel sur la ressource en eau. »

Il serait préférable, pour éviter tout risque de ralentissement d'un dossier dans sa phase ultime, que les services de la Ville ainsi que les concessionnaires des ZAC, prennent contact avec le Secrétariat de la CLE pour lui présenter le contenu des projets en l'état des réflexions.

Pour ce projet, l'ensemble des enjeux est bien pris en considération et les réponses apportées aux différentes problématiques sont cohérentes avec les objectifs du SAGE.

La proposition d'AVIS FAVORABLE avec recommandation est retenue à l'unanimité.

Prennent part au vote : 14 collectivités (M. Genevois, C. Zucchetti, G. Strappazon, C. Galvin, L. Coiffard, J. Richard, F. Cloteau, J-C. Vayr, L. Puissat, M. Pelletier, J. Mourey, S. Beschi, J-F Trossero, L. Masson), 2 usagers (M. Arnaud, F. Goulven), 2 représentants de l'Etat (C. Schlosser, J. Lionet)

L'avis est voté avec 18 voix pour.

4. Le Secrétariat a proposé une nouvelle procédure pour le traitement des avis « Eau et Aménagement » au bureau qui a rendu un avis favorable.

Depuis le début du SAGE, la CLE est sollicitée par le Préfet pour émettre un avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Face à l'augmentation du nombre de consultation, la CLE rencontre de plus en plus de difficultés pour émettre son avis dans les délais définis (45 jours ouvrables). En outre, la forme de l'avis qui est rendue sous la forme de la note technique présentée en séance de bureau ne permet pas toujours d'identifier clairement l'avis.

En réponse à cette problématique, il a été proposé, durant la procédure de révision du SAGE, la procédure suivante :

- Avis technique par le Secrétariat de la CLE pour certains dossiers (dossiers de renouvellement notamment) et rendu de l'avis sous la forme d'un courrier signé par le Président de la CLE ;
- Avis du bureau de la CLE à l'appui d'un diaporama de présentation du projet avec une proposition d'avis envoyé 15 jours à l'avance aux membres du bureau et rendu de l'avis sous la forme d'une délibération ;
- Information à chaque bureau des dossiers reçus, des dossiers que le Secrétariat propose de traiter directement, du bilan des avis signés par le Président de la CLE.
- Les membres du Bureau ont rappelé l'importance de solliciter le porteur du projet en amont de l'avis

5. Le Secrétariat de la CLE a présenté un état d'avancement de la révision du SAGE suite à l'arrivée du nouveau secrétaire général de la CLE.

Cette présentation avait pour objet de réaliser un rappel de la procédure de la révision du SAGE et de présenter les prochaines échéances.

Le recrutement d'un chargé de mission « cartographie » pour une durée de 3 mois en comptant d'octobre a été proposé et validé pour réaliser l'atlas cartographique exigé dans la procédure de révision du SAGE.

6. Points divers

- En fin de séance, Patricia Bajard de la Direction de l'Environnement de la Ville de Grenoble a informé le bureau des prochains travaux (vers la mi-septembre) de la digue de protection du puits des Mollots (ou PR4) qui a été endommagée à la suite de la crue du Drac de mai-juin dernier. Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une demande d'intervention d'urgence auprès de la Préfecture durant l'été, visent à combler la griffe d'érosion et à renforcer la digue de protection du PR4 à partir de matériaux prélevés dans le lit du Drac. Le besoin en matériaux est estimé à près de 40 000 m³.

Patricia Bajard a précisé que ce besoin de matériaux est en cours d'étude tout comme les zones de prélèvement puisqu'il est nécessaire de ne pas sur-creuser le lit du Drac et de prendre en compte les espèces protégées dans la réserve régionale naturelle des Isles du Drac.

Un repérage notamment des Inules de Suisse est actuellement en cours avec le personnel de la RNR pour que les prélèvements soient réalisés en dehors des zones de présence.

Patricia Bajard a précisé que le déroulement de ces travaux qui devraient durer 22 jours environ sera présenté au comité consultatif de la réserve, le 2 octobre prochain.